

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 9 juillet 2020, à 19h par le moyen d'une vidéoconférence

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Messieurs les conseillers

Martin Gagné
Luc Gilbert
Réjean Lacasse
Charles Lessard

Sont absents : Madame la conseillère
Manon Brassard
Monsieur le conseiller
Martin Simard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour³⁵²³
3. Projet d'installation de 2 bornes de recharge électrique sur le territoire de la municipalité – engagements de la municipalité dans le projet et abrogation de la résolution no. 19-10-3277 concernant ce projet³⁵²⁴
4. Fermeture de l'assemblée.

DÛ À LA PANDÉMIE COVID-19, POUR LA SÉCURITÉ DES MEMBRES ET DE L'ASSISTANCE, LA SÉANCE EST TENUE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE. LES CITOYENS SONT INVITÉS À REGARDER LA VIDÉO PRÉSENTÉE SIMULTANÉMENT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ ET À TRANSMETTRE, S'IL Y A LIEU, LEUR QUESTION SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR PAR COURRIEL À LA MUNICIPALITÉ

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

20-07-3523 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

20-07-3524 Projet d'installation de 2 bornes de recharge électrique sur le territoire de la municipalité – engagements de la municipalité dans le projet et abrogation de la résolution no. 19-10-3277 concernant ce projet

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord désire poursuivre les efforts de déploiement du circuit électrique de bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a été pressentie pour l'implantation de deux bornes de recharge de 240 volts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite permettre à tous les propriétaires de véhicules électriques de circuler sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage obtenir une subvention d'Hydro-Québec couvrant 80 % des coûts reliés à l'acquisition et à l'implantation de deux bornes de 240 volts;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l'installation de deux bornes de recharge électrique de 240 volts,

QUE la municipalité s'engage :

- à mettre la mise de fonds nécessaire au projet, afin d'assumer 20 % de la valeur totale, ce, jusqu'à concurrence de 3 200.00 \$, taxes en sus,
- à assurer l'entretien et les dépenses annuelles des bornes pour de 440.00 \$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Véronique Lapointe à signer les documents de l'entente à intervenir avec Hydro-Québec,

QUE la présente résolution remplace la précédente portant le numéro 19-10-3277.

20-07-3525 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Réjean Lacasse, demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 18 h 32.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.